

# Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 472f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## L'Allemagne signe la Charte sociale européenne révisée

Strasbourg, 02.07.2007 – L'Allemagne est devenue le 43<sup>e</sup> État à signer la [Charte sociale européenne révisée](#).

Elle a été signée vendredi 29 juin par le Représentant Permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe, Eberhard Kölsch, en présence de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, Maud de Boer-Buquicchio.

« La Charte révisée est un pendant très important à la Convention européenne des droits de l'homme ; elle contribue à préserver le modèle social du Conseil de l'Europe à l'ère de la mondialisation », a déclaré l'ambassadeur Eberhard Kölsch après la signature.

« Elle offre un cadre précieux et joue un rôle important pour les conditions de vie et de travail des salariés confrontés aux effets de la mondialisation. Aujourd'hui, les travailleurs allemands sont en concurrence directe avec les travailleurs chinois et indiens et le risque de dumping social est toujours très élevé », a-t-il ajouté.

« Comme cela a été dit lors du dernier Conseil européen de la présidence allemande de l'Union européenne, la semaine dernière à Berlin, l'État doit jouer un rôle régulateur pour préserver le modèle social européen ; il n'est pas possible de laisser le pouvoir absolu aux marchés. »

Sur les 47 États membres du Conseil de l'Europe, 39 sont liés par la Charte sociale européenne ; 23 d'entre eux ont ratifié la Charte sociale révisée.

Lors de la partie de session de juin de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, les parlementaires ont souligné l'importance de la Charte et prôné son application intégrale par tous les États membres.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)

**Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 États membres.**